



Liberté, Égalité, Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIDIC

PRÉFET DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement de dénomination sociale

LE PREFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment l'article R.512-68 relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R511-9 à R511-10 du code de l'environnement ;

Vu les arrêtés préfectoraux réglementant le fonctionnement des établissements de la société Force 5 implantés sur les communes d'Amblainville, Bouconvillers, Bresles, Jouy-sous-Thelle, Méru, Mesnil-en-Thelle, **Précy sur Oise et Songeons**, respectivement en date des 19 octobre 2009, 1er juillet 1987, 12 février 1992, 6 juillet 1988, 20 juin 1998, 20 avril 1994, 23 décembre 1993 et 29 juin 1993 ;

Vu la déclaration de changement de dénomination sociale pour les établissements susvisés souscrite le 27 juillet 2010 par la société AGORA ;

DONNE RÉCÉPISSÉ

à la société AGORA, dont le siège social se trouve 2, rue de Roye – BP 20119- à Clairoix (60280), de sa déclaration de changement de dénomination sociale susvisée.

Les conditions de fonctionnement des établissements, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 3 septembre 2010

pour le Directeur départemental
des Territoires et par délégation,
le responsable du bureau de l'environnement

Mireille AUREGAN

1477 -
1331 -

DESTINATAIRES

Monsieur le Directeur Général de la société AGORA

Monsieur le sous préfet de Senlis

Madame et Messieurs les maires d'Amblainville, Bouconvillers, Bresles, Jouy-sous-Thelle, Méru, Mesnil-en-Thelle, Précý sur Oise et Songeons ;

Monsieur l'inspecteur des installations classées

s/c de monsieur le chef de groupe des subdivisions de la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours